

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Nous sortons d'une longue et pénible, parfois même agaçante, période électorale propulsant un candidat, encore méconnu il y a deux ans, à la plus haute fonction de l'État. Emmanuel Macron, nouveau Président de la République, semble porté par une vague d'euphorie nationale, balayant au passage les traditions politiques de notre pays. Les moyens mis en œuvre par certains, dont les millions n'ont pas contré la volonté du peuple faisant du costume un short pour les uns et une aversion des extrêmes pour les autres n'ont pas été convaincants. Quand j'écrivais dans un de mes éditos, « *ces intouchables devaient écouter et observer de près ce qui se passe à notre niveau* », je ne m'étais pas trompé. Cela est d'autant plus vrai, qu'il y a deux semaines, les Français confirmaient leur choix en donnant au Président de la République une majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Dans quelques mois, une partie des grands électeurs que sont les maires devront choisir les sénateurs qui les représenteront dans cette chambre, dont les moyens de s'opposer à un gouvernement fort restent très limités. Beaucoup d'entre-nous pensent même qu'il faudrait la supprimer et beaucoup ne savent pas à quoi elle sert. Mais attention ! L'apparente force du nouveau gouvernement reste pourtant très fragile, tant les susceptibilités politiques de certains membres peuvent influencer en quelques minutes le cours des choses. À notre niveau, les Français seront très vigilants, et je rappellerai que nous sommes prêts à de nouveaux sacrifices, mais pas pour rien. Le Président de la République devra se contorsionner dans d'incroyables acrobaties de politique nationale et internationale, tout en jonglant avec des collaborateurs encore en phase d'apprentissage et avec la grande majorité des Français sur les nerfs et quelquefois au bout du rouleau. Nous voilà donc fin prêts pour aborder les cinq prochaines années, avec de nouveaux espoirs et une inébranlable conviction de vouloir sortir ce pays de la morosité qui le ronge depuis des années. Je souhaite très sincèrement qu'il en soit ainsi. Bonne chance au Président et à son gouvernement.

Plus localement, nous ressentons une écrasante fatigue de tout cela et bon nombre d'entre vous partiront prendre quelques jours de vacances. Comme tous les ans, j'attire votre attention sur le fait que même en vacances votre vigilance doit rester au maximum, car l'accident sournois n'est souvent que le résultat d'une négligence des règles basiques de sécurité. Les enfants ne perçoivent pas de la même façon qu'un adulte les risques qu'ils prennent et c'est donc à eux que je pense en premier. Bonnes vacances à vous.

Nos agents techniques embellissent la commune pour le bonheur de nos yeux et si nos parterres de fleurs ne sont pas labourés par des véhicules hors contrôle, ils sont la cible de nos toutous laissés en errance par leurs maîtres faisant semblant de les ignorer. Eh oui chers amis propriétaires de chiens, vous êtes dans la ligne de mire de nos touristes qui ne manquent pas de me rappeler la beauté de la commune, mais malheureusement dégradée par les petits restes de nos adorables compagnons. Alors ! Ne vous concentrez pas sur les terrains de sport ni les chemins et sentiers, encore moins les espaces verts voire même les abords des églises, faites encore quelques pas et vous serez dans la forêt toute proche. Les 2100 ha pourront facilement absorber les quelques centaines de crottes produites chaque jour, qui ennuient beaucoup nos agents et incommode les touristes et en même temps vous contribuerez à fertiliser le sol. Merci par avance de votre civisme.

Ah ! Autre chose encore... Nombreuses sont les petites incivilités qui enveniment les rapports de voisinage, si vous pouviez éviter de tondre votre gazon au moment des repas, ou si vos pulvérisateurs pouvaient se couper pour ne pas arroser inutilement les saucisses en train de cuire sur le barbecue, si vos expressions de bonheur pouvaient être partagées à un moment plus propice à la préservation de la quiétude dont nous avons tant besoin et si vous pouviez éviter les feux de broussailles qui enfument vos voisins, alors nous aurons vaincu la mauvaise humeur et gagné le bien vivre ensemble.

Juste un petit effort de chacun permettrait d'éviter de grosses discussions.

Bonnes vacances à vous.

Fabien BONNET, Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2017 A 19H30

Sur convocation légale en date du 01/06/2017

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 17 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absent excusé : M. Michel Seyfrid donne procuration à M. Guy Wach

Absent non excusé : M. Etienne Jund (entré au point « communications et divers »)

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 23 mars 2017
- 2) Rue des Violettes – lot 1 voirie – Vogel TP – Avenant n°1 (COP du 11/05/17)
- 3) Acquisition d'un véhicule plateau et remorque rallongée 2,2 tonnes (COP du 11/05/17)
- 4) Carrefour rue St-André : attribution de la maîtrise d'œuvre à Urbami Consult (COP du 11/05/17)
- 5) Rue des Violettes – Convention avec Orange
- 6) Rue des Capucines – convention avec Orange
- 7) Proposition de vente à la commune de 3 parcelles par M. Lucien Fritsch
- 8) Renouvellement du bail baraque en bois lieu-dit Hermannsgass parcelle 7 forêt communale (section 21 parcelle 36)
- 9) Nouveau contrat de concession de distribution de gaz avec Gaz de Barr et cahier des Charges – autorisation au Maire à signer le contrat
- 10) Amélogis – lotissement Haselmatt – projet de convention
- 11) Commissions Réunies du 06 juin 2017 – projet groupe scolaire
- 12) Départ de Mme Rul – secrétaire de Mairie – création de postes catégorie B et C filière administrative
- 13) Rue des Violettes marché lot 2 (et concerne également le dossier rue des Capucines) – approbation de l'avenant 01 constatant le transfert administratif et comptable de la société Cresa à la société Bild Scheer dans le cadre de la transmission universelle du patrimoine de Cresa à Bild Scheer.
- 14) Fixation d'un nouveau numéro de rue pour nouvelle construction de M. Giroud et Mme Schann rue St-André
- 15) Communications et divers

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 23 mars 2017

- Le Conseil Municipal nomme M. Raymond Effinger secrétaire de séance.
- Le PV de la séance du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Point 2) Rue des Violettes – lot 1 voirie – Vogel TP – Avenant n°1 (COP du 11/05/17)

Le Maire rappelle l'attribution du lot 1 à l'entreprise Vogel TP pour un montant de HT 179.481,55€ soit TTC 215 377,36€ (dont un sous-traitant DMR BTP pour un montant de 5.600€ HT sans TVA). Un avenant 01 a été sollicité par l'entreprise VOGEL sous couvert du maître d'œuvre Urbami Consult pour l'objet suivant :

- Pour permettre la bonne exécution des travaux, les chambres des réseaux télécom et fibre optique ont dû être mises à niveau : montant de l'avenant HT 2.850€ soit TTC 3.420€ avec pourcentage d'écart par rapport au marché de 1,59% environ.

- En raison de ces travaux complémentaires, le délai d'exécution est augmenté d'une semaine.

Nouveau montant des travaux du lot 1 : HT 182.331,55€ soit TTC 218.797,86 (TVA 20%).

Cet avenant a été examiné en COP du 11/05/17 qui a approuvé l'avenant n°1.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,

PREND acte de la décision de la COP du 11/05/17 qu'il entérine.

RELEVE que l'avenant a été signé par le Maire le 15/05/17.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A la question d'un conseiller, il est répondu que les trottoirs ne pourront être finis que lorsqu'Orange aura terminé ses travaux.

Point 3) Acquisition d'un véhicule plateau et remorque rallongée 2,2 tonnes (COP du 11/05/17)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a inscrit cette acquisition au BP 2017 pour 35.000€ sous le compte 21571 matériel roulant.

Trois constructeurs automobiles ont été consultés :

Peugeot Durrmann	26.580,00€ TTC
Renault Centre Alsace Automobile	34.266.76€ TTC
Ford Sélestat	36.778,36€ TTC

Vu les montants, le véhicule Peugeot était mieux placé et une remorque supplémentaire pouvait s'avérer intéressante dans le cadre du budget prévu.

Le Maire explique en effet que pour les travaux de curage des fossés que nous faisons désormais nous-mêmes, la machine était cherchée avec une remorque qui n'était pas conforme (en surcharge).

Aussi, cette nouvelle remorque s'avère indispensable pour des raisons de sécurité et l'addition du véhicule plateau et de la remorque demeure dans l'enveloppe financière votée.

Deux propositions de remorque ont donc été faites :

Remorque Zaegel Sarl	8.623,55€ TTC
Remorque Jost SA	8.330,44€ TTC

La Commission d'ouverture des plis, après avoir examiné les offres, a confirmé l'attribution du marché à la société Durrmann à Andlau pour 26.580€TTC. La Commission a également donné son accord pour l'achat d'une remorque auprès de la société Jost mieux disante pour 8.330,44€ TTC, soit un total de 34.910,44€ TTC, compris dans l'enveloppe budgétaire.

Sur ces bases, le maire a signé les deux devis susvisés en date du 15/05/17 pour passer commande au plus vite.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,

PREND acte de la décision du 11/05/17 de la COP qu'il entérine.

CONFIRME l'autorisation au Maire à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

Point 4) Carrefour rue St-André : attribution de la maîtrise d'œuvre à Urbami Consult (COP du 11/05/17)

Le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits à hauteur de 25.000€ TTC sous le compte 2152 pour réaliser un plateau destiné à ralentir la circulation et à sécuriser la traversée des piétons.

Il fait part du devis de maîtrise d'œuvre d'Urbami Consult à cet effet pour un montant de 3.500€ HT soit 4.200€ TTC.

La Commission d'ouverture des plis s'étant interrogée sur la présence d'un seul devis, le Maire avait répondu que le montant est largement inférieur à 25.000€ et que l'entreprise intervient dans la rue des Violettes et la rue des Capucines et donne toute satisfaction.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

PREND acte de la décision d'attribution de la COP qu'il entérine.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 5) Rue des Violettes – Convention avec Orange

Le Maire communique la Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange, rue des Violettes à ANDLAU, réceptionnée par mail du 03/05/17 et de laquelle il ressort un coût final net de 10.955€ (au lieu de 12.834€ n€) à la charge de la Commune.

Il appartient au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à signer la présente Convention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la Convention en objet et tout document à intervenir au titre de ce dossier.

Point 6) Rue des Capucines – convention avec Orange

Dans le même ordre d'idée que pour les travaux rue des Violettes, la rue des Capucines fera également l'objet d'une Convention avec Orange, dont le montant net annoncé à ce jour est de 1.780€.

Il appartient au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à signer la Convention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la Convention en objet et tout document à intervenir au titre de ce dossier.

Point 7) Proposition de vente à la Commune de 3 parcelles par M. Lucien Fritsch

Le Maire fait part aux conseillers du courrier du 04/04/17 de M. Fritsch Lucien qui propose à la Commune l'achat des 3 parcelles suivantes :

Section	Parcelle n°	Nombre d'ares	Lieu-dit	Zonage	Nature
06	17	2,77	Hasental	NA1	Bois
07	255	34,96	Selsbach	NCb	Bois
18	116	8,14	Wilhelmstal	NDb	Bois
Total		45,87			

Après discussion avec la famille, cette acquisition peut se faire au prix de 40€ de l'are soit 1.834,80€ plus frais de notaire.

Le Maire précise que cette acquisition permettra à la Commune de compléter son assiette foncière en matière de bois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, charge le Maire

- **d'acquérir** les 3 parcelles précitées au prix de 1.834,80€ + frais de notaire (soit 40€ de l'are) sous le compte 2111.
- **de missionner** Me Walter, notaire à Epfig, à cet effet.
- **de signer** tout document à intervenir au titre de la présente transaction.

Point 8) Renouvellement du bail baraque en bois lieu-dit Hermannsgass parcelle 7 forêt communale (section 21 parcelle 36)

Le Maire rappelle que par délibération du 02/10/1995, la Commune avait autorisé M. Henri Mattern à implanter une baraque en bois sur la parcelle communale n°36 section 21 et avait conclu un bail de 9 ans renouvelable d'année en année avec M. Mattern.

Par délibération du 14/10/2004, le bail avait été renouvelé toujours au profit de M. Henri Mattern pour un montant annuel de 45€.

En raison d'une difficulté d'exploitation par le locataire, le Maire a dénoncé le bail le 10/05/17 à effet du 01/01/2018 (renouvellement d'année en année par tacite reconduction et résiliable avec préavis de 3 mois, sans indemnité au locataire).

Par courrier du 10/05/17, M. Emmanuel Reibel sollicite la Commune pour reprendre ce bail à effet du 01/01/2018 en sollicitant les mêmes conditions : location annuelle de 45€, payable en début d'année, à terme à échoir.

Le conseil municipal demande que cette place reste circulaire pour le camion du SMICTOM et que les places libres puissent servir de parking temporaire pour les riverains de cette rue.

Le maire précise qu'il inclura ces conditions dans le bail.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

DE renouveler le bail en objet au profit de M. Emmanuel Reibel domicilié à Andlau à effet du 01/01/2018.

DE fixer le montant de la location annuelle en terme à échoir payable en début d'année à 45€.

DE renouveler le bail d'année en année par tacite reconduction et résiliable avec préavis de 3 mois sans indemnité au locataire.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier en précisant les conditions susvisées qui s'imposeront au locataire.

Point 9) Nouveau contrat de concession de distribution de gaz avec Gaz de Barr et cahier des Charges – autorisation au Maire à signer le contrat

La commune d'ANDLAU, a conclu en 2002 un contrat de concession de distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune avec GAZ DE BARR pour 28 ans.

Les directives européennes de 1996, 1998 et 2003, transposées en droit français, ont conduit à la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz.

Pour tenir compte de ces évolutions consécutives à l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, mais aussi des évolutions de la réglementation technique, il est proposé au conseil municipal de conclure un nouveau contrat de concession de distribution de gaz naturel avec GAZ DE BARR sur la base du modèle de traité de concession établi par la FNCCR et le SPEGNN en 2012.

Il est à noter que le renouvellement des concessions est exclusif avec GAZ DE BARR sur le périmètre des concessions historiques et la mise en concurrence est possible uniquement pour les communes non encore desservies par le gaz.

Vu l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler le contrat de concession de distribution de gaz naturel avec GAZ DE BARR.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Qu'à compter de sa date d'entrée en vigueur, la nouvelle convention de concession remplacera la précédente convention signée en 2002 pour une durée fixée à 23 ans,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de concession et son cahier des charges avec GAZ DE BARR ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Point 10) Amélogis – lotissement Haselmatt – projet de convention

Le Maire soumet le projet de convention d'Amélogis pour la rétrocession des voies, réseaux et équipement communs à la Commune et en fait lecture.

Lorsque les ouvrages seront achevés par Amélogis, les ouvrages devront être rétrocédés à la Commune et à cet effet le Maire doit être autorisé à signer cette rétrocession.

Le maire précise que cette voirie fera l'objet d'une réception méticuleuse avant le transfert.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer le projet de Convention de rétrocession et tout document à intervenir à cet effet.

Point 11) Commissions Réunies du 06 juin 2017 – projet groupe scolaire

Le Maire demande aux conseillers municipaux, suite à leur réunion en Commissions Réunies du 06 juin 2017, s'ils souhaitent poursuivre le dossier.

Le Maire rappelle qu'à ce stade il est proposé de poursuivre les études jusqu'au chiffrage pour permettre d'établir un plan de financement avec l'ensemble des partenaires (CCPB, CG, CR, Feder, État, Département, Région...) susceptibles d'intervenir financièrement. Il est également important d'avoir tous ces éléments pour présenter concrètement le projet à la population de la Commune.

La commission qui a participé sera à nouveau sollicitée pour la suite des études notamment les équipements complémentaires, la voirie et le dimensionnement des locaux. Bien entendu, les étapes importantes feront l'objet de discussions en commissions réunies.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de poursuivre les études.

CHARGE le Maire de signer tous documents en ce sens.

Point 12) Départ de Mme Rul – secrétaire de Mairie – création de postes catégorie B et C filière administrative

Le Maire relate le départ prochain de Mme Patricia Rul, Secrétaire de Mairie, qui sollicite une disponibilité de droit pour suivre son conjoint muté dans une autre région à effet du 1^{er} août 2017, départ physique le 13 juillet 2017 au soir. Le Maire remercie officiellement Mme Rul pour son efficacité et relève la convivialité qui règne au sein du service administratif. Un pot de départ sera organisé.

Afin de procéder au recrutement, une offre d'emploi a aussitôt été publiée par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin sur le site CAP Territorial afin de recruter un(e) nouveau-(nouvelle) secrétaire de mairie.

Mme Rul a le grade d'attaché (de catégorie A) mais il est possible de recruter un agent de catégorie B (rédacteur) ou C (adjoint administratif principal). A cet effet, et vu que la date prévue de recrutement a été fixée au 1^{er} juillet 2017 (dans le but si possible de former la personne nouvellement recrutée) il est préférable de créer à l'avance les postes de catégorie B à temps complet et de catégorie C à temps complet pour anticiper un recrutement potentiel dans ces catégories de grades d'agent.

Le Maire précise qu'en l'absence de candidat recruté au 1^{er} juillet 2017, il sera toujours possible et certainement nécessaire de faire appel au service intérim du Centre de Gestion pour trouver une personne qui fasse l'interface avant un recrutement en bonne et due forme.

De plus, cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel, lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi N° 84-53. La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an maximum, renouvelable une fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

REMERCIE Mme Rul pour sa grande implication dans la Commune.

CREE les postes en filière administrative des catégories B et C précitées aux fins de se réserver la possibilité de recruter un agent de ces deux catégories et conserve la possibilité d'un poste en catégorie A au niveau d'Attaché.

AUTORISE le Maire, avec les adjoints, à recruter un ou une secrétaire de Mairie qui sera secondé(e) par Mme Michel Myriam.

CHARGE le Maire de signer tout document à intervenir en ce sens et de mener l'opération de recrutement par tous moyens, y compris l'intérim si nécessaire, ou par le biais d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi N°84-53, dans l'intérêt d'assurer la continuité du service public.

Point 13) Rue des Violettes marché lot 2 (et concerne également le dossier rue des Capucines) – approbation de l'avenant 01 constatant le transfert administratif et comptable de la société Cresa à la société Bild Scheer dans le cadre de la transmission universelle du patrimoine de Cresa à Bild Scheer.

Le Maire informe les conseillers municipaux de la transmission universelle de patrimoine de la société Cresa à Obernai à la société Bild Scheer et de l'avenant n°1 présenté en ce sens pour substitution juridique et comptable de la société Bild Scheer à la société Cresa, anciennement titulaire du lot 2 « réseaux » du marché rue des Violettes, et également impliquée dans la rue des Capucines.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document à intervenir dans cette affaire.

Point 14) Fixation d'un nouveau numéro de rue pour nouvelle construction de M. Giroud et Mme Schann rue St-André

Le Maire donne lecture de la demande de M. Giroud et Mme Schann pour l'attribution d'un nouveau numéro postal dans la rue St-André.

Le Maire propose le n°1A sachant que les numéros 1 et 5 existent déjà et qu'une parcelle intermédiaire, non encore bâtie, pourrait constituer le n°3.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DEFINIT le n° de maison de M. Giroud et Mme Schann en 1A rue St-André.

CHARGE le Maire de transmettre cette donnée au livre foncier de Sélestat ainsi qu'à M. Giroud et Mme Schann.

Point 15) Communications et divers

a) Elections législatives des 11 et 18 juin 2017

Remise de la composition des bureaux de vote 1^{er} et 2nd tour aux conseillers lors de la Commission Réunie du 06/06/2017.

b) Recrutement de saisonniers

La Commune a recruté 2 jeunes saisonniers, l'un en juillet, l'autre en août pour besoins saisonniers et aide aux adjoints techniques (travaux d'entretien). Il s'agit de Mlle Nikita Perez en juillet et de Mlle Stella Grussenmeyer en août.

c) **Festival de Festi'Potes**

Félicitations de tout le Conseil Municipal pour le succès rencontré, d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'incidents malgré la foule.

d) **Assemblée Général du Yoga**

L'association est passée de 50 participants à plus de 70. Félicitations pour son dynamisme.

e) **Association des parents d'élèves**

La Présidente actuelle quitte la présidence.

f) **Rythmes scolaires**

Les rythmes scolaires vont peut-être être rediscutés. Un décret est en attente. Le Maire relate que beaucoup font remonter la fatigue actuelle des enfants qui n'ont plus une journée complète pour souffler. La Commune avait mis en place une garde avec l'association des Filopat's mais Céline Schamm ne souhaite plus continuer le matin. Ce dossier sera donc à suivre.

g) **Cendrier place de l'école**

Un pot de fleurs rempli de sable pourrait convenir.

h) **Panneau**

Signalement d'un panneau déplacé dans la rue du Général Koenig.

i) **Tour de ville**

Il conviendrait de terminer le tour de ville. Le Maire répond que les impressions sont en cours et seront mises en place dès réception du matériel.

j) **Rue du Haselmatt**

Le Maire propose de la renommer, le moment venu, du nom de certains hommes célèbres originaires d'Andlau.

k) **Smictom**

Est-ce que le Smictom a réfléchi à l'endroit des regroupements des poubelles dans les rues étroites ? (rues Lavoir, Forgerons et Brûlée). Le Maire va recevoir M. Piela, Président du Smictom, à cet effet afin d'adapter des solutions à chaque rue concernée. Une réunion publique sera programmée rapidement avec les riverains concernés.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Canicule – attention précautions à prendre

Les gens qui connaissent des personnes isolées sont priés d'avertir la Mairie et de les inscrire sur le registre. Par ailleurs, lors de forte chaleur, il convient de bien s'hydrater et manger, de fermer vos volets, de ne pas faire de sport notamment lors des pics de chaleur et si possible d'aller dans des locaux climatisés.

Porte à porte

Veillez ne pas répondre aux personnes qui se présentent comme agent d'EDF ou du SDEA même munies de cartes professionnelles pour voir vos facture et autres enquêtes car il s'agit de personnes qui font du repérage. La Mairie n'a pas été informée de tels passages dans les habitations.

Le port du casque est obligatoire

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. En effet, les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue

le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%.

Structures pour enfants

Il est rappelé aux parents et assistant(e) maternelle de surveiller vos enfants afin qu'ils ne dégradent pas les structures pour enfants mis à leur disposition ainsi que la végétation alentour.

Mégot de cigarette

En cette période de forte chaleur, le départ de feu est plus important notamment lorsque les fumeurs jettent leurs mégots par terre, dans l'herbe ou en bordure de forêt. Andlau est entouré de forêt donc veuillez éteindre soigneusement vos mégots puis les mettre dans votre poche ou dans une poubelle.

Prévention des maladies à transmission vectorielle en France métropolitaine

Le Ministère de la Santé et Santé publique France diffusent des documents d'information sur la prévention des maladies transmises par les piqûres de tiques pour prévenir la maladie de Lyme et de moustique particulièrement de type Aedes pour éviter le risque de transmission et de dissémination des arboviroses (dengue, chikungunya, l'infection à virus Zika). Ces documents sont disponibles en ligne et téléchargeables sur le site inpes.santepubliquefrance.fr.

Croix rouge – campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation aura lieu à Andlau du 17 juillet au 12 août 2017, à raison de 3 jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. L'équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 10h et 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi.

Tournage film



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre société prépare actuellement le tournage de la série « Aux animaux la guerre » qui sera diffusé sur France 3. Cette série de 6x52 minutes réalisée par Alain Tasma verra dans les rôles principaux Roschdy Zem, Olivia Bonamy, Tcheky Karyo et Rod Paradot.

L'histoire se déroule dans les Vosges et relate le désarroi d'une centaine d'ouvriers se retrouvant sur le carreau suite à la fermeture de leur usine. Quand Martel, syndicaliste qui planque ses tatouages, ou Bruce, le bodybuilder sous stéroïdes ont la mauvaise idée de kidnapper une fille sur les trottoirs de Strasbourg pour la revendre à deux caïds qui font la pluie et le beau temps entre Epinal et Nancy, tout va très vite...

Le tournage aura lieu en Alsace du 19 juin au 14 août 2017, et quelques séquences seront tournées à Andlau, aux abords de la maison de retraite Stoltz – Grimm, qui sera notre décor principal pour 3 jours, du 24 au 26 juillet prochains.

Nous tournerons des séquences extérieures Cour de l'Abbaye et à l'arrière de l'Abbatiale. Pour cette raison, le stationnement sera interdit sur toute la Cour de l'Abbaye du lundi 24 juillet 9h au mercredi 26 juillet 20h.

Le mardi 25 juillet, sur un créneau de 2h, la circulation automobile et piétonne sera bloquée par intermittence le temps des prises de vue (3-4 min) Cours de l'Abbaye.

Le mercredi 26 juillet, sur un créneau de 3h, la circulation automobile et piétonne sera bloquée par intermittence le temps des prises de vue (3-4 min) Cours de l'Abbaye et rue Deharbe (D425) aux abords de la Cours de l'Abbaye.

Votre aide demeure la véritable garantie de la réussite de nos prises de vues. Nous comptons sur votre coopération et vous remercions par avance de ne pas entreprendre de travaux pouvant occasionner des nuisances sonores pendant nos périodes de tournage.

Nous essaierons de notre côté d'être le plus discret possible et nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.

Avec nos remerciements anticipés pour votre collaboration et dans l'espoir que notre passage vous laissera le meilleur souvenir,

La Production

Chasse

Les dates de battues pour l'association de chasse du Crax (côté Mittelbergheim) sont les samedis : 09/09/17 ; 11/11/17 ; 09/12/17 ; 27/01/18 ; 17/02/18.

Lutte contre la pollution atmosphérique –certificats « qualité de l'air »

La circulation routière est l'une des causes de la pollution atmosphérique.

Dans ce contexte, le certificat « qualité de l'air » permet à l'État ou aux collectivités territoriales de moduler les dispositifs applicables aux véhicules, en particulier les conditions de circulation et de stationnement, afin de favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants et ainsi de réduire la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé de la population.

Il m'apparaît dès lors opportun de vous faire part des informations suivantes :

- les véhicules sont répartis en six classes environnementales, les véhicules les plus polluants n'étant pas éligibles au certificat « qualité de l'air » ;
- les classes environnementales sont identiques pour l'ensemble du territoire national ;
- la classification dépend du type de véhicule (voitures particulières, deux-roues, tricycles et quadricycles, véhicules utilitaires légers et véhicules lourds dont autobus et autocars), de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte (dite « norme Euro »). Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques ;
- la classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie du véhicule. Les véhicules et tracteurs agricoles, les voitures de fonction ou les véhicules appartenant à une flotte publique ou privée sont concernés par cette classification.

Pour obtenir le certificat qualité de l'air, je vous invite à le commander à l'adresse Internet suivante : <https://certificat-air.gouv.fr>. Je vous remercie de communiquer le plus largement possible à vos administrés cette adresse, où ils pourront trouver de nombreux renseignements concernant cette procédure.

Préfecture du Bas-Rhin - 5, Place de la République 67073 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 21 67 68 - Fax : 03 88 21 62 16 - courriel : prefecture@bas-rhin.gouv.fr - site internet: <http://www.bas-rhin.gouv.fr>

Le prix d'un certificat est de 4,18 €, payable en ligne. Ce prix couvre les seuls frais de fabrication et d'envoi du certificat, ainsi que les frais de gestion, dont le centre d'appels.

Une fois la demande effectuée, le demandeur reçoit par courrier électronique un récépissé attestant la catégorie de son certificat, en attendant de recevoir son certificat par voie postale.

Mes services restent à votre disposition pour tout accompagnement ou renseignement concernant cette procédure.

Service des étrangers Préfecture

A la Préfecture du Bas-Rhin, à partir du 2 mai 2017 :

- ⑩ les demandes de titres de séjour se feront **sur rendez-vous** le matin :
 - les premières demandes,
 - ↳ les renouvellements,
 - ↳ les modifications,
 - ↳ les duplicatas,

Les usagers peuvent prendre **rendez-vous en ligne dès le 20 avril 2017** à l'adresse suivante :

<http://bas-rhin.gouv.fr> , rubrique « Prendre un rendez-vous ».

À compter du 2 mai 2017, le dépôt de ces dossiers à la préfecture du Bas-Rhin se fera **UNIQUEMENT sur rendez-vous.**

- ⑩ les autres démarches relatives aux titres de séjour s'effectueront **sans rendez-vous** l'après-midi :
 - ↳ les retraits de titres de séjour,
 - ↳ les renouvellements des récépissés et les autorisations provisoires de séjour (APS),
 - ↳ les documents pour mineurs,
 - ↳ les titres de voyage,

Pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour, la procédure s'effectue toujours par courrier : Préfecture du Bas-Rhin – Direction de l'Immigration - Bureau des titres de séjour 5, Place de la République – BP 1047 – 67073 Strasbourg CEDEX.

Pour les arrondissements de Haguenau-Wissembourg et de Sélestat-Erstein, les démarches restent inchangées : se rendre en sous-préfectures.

Pour plus de renseignements, les usagers peuvent se rendre sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin dans les rubriques « Étrangers en France » et « Accueil des étrangers ».

Epuration de l'eau – les lingettes, un fléau !



Des quantités importantes de lingettes bouchent quotidiennement les pompes de relèvement, obstruent les grilles et mettent en péril le bon fonctionnement de la station de traitement des eaux usées (assainissement) de votre collectivité.

Même les lingettes dites « biodégradables », ne se dégradent pas, ou très peu, dans le réseau d'assainissement. Jetés dans les toilettes, **ces déchets peuvent alors causer de sérieux dysfonctionnements et des pannes importantes** ayant un impact direct sur le milieu naturel, mais également sur la qualité et le **prix de l'assainissement**.

TYPES DE PRODUITS

OÙ LES JETER



Epluchures fruits et légumes

Compostage déchets ménagers



Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)

Déchetterie



Les médicaments

Pharmacie



Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)

Déchetterie



Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.

Poubelles

ADOPTER LES BONS GESTES !

Protéger le réseau d'assainissement et lutter efficacement contre la contamination de l'eau est à la portée de tous.

COMMENT ?

- En évitant de rejeter dans les éviers et toilettes, les produits qui ont leur place dans les poubelles, déchetteries et pharmacies.
- Grâce à cette action éco-citoyenne, vous préservez votre santé, votre environnement, sans oublier votre porte-monnaie !

Permis de conduire

Permis de conduire



Je fais ma demande de permis de conduire en ligne sur

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Service disponible pour l'ensemble des procédures relatives à une demande de permis de conduire



Une démarche en ligne pour un gain de temps et une procédure sécurisée ✓

Vous souhaitez des services plus disponibles : nous nous engageons à optimiser nos conditions d'accès en fonction de vos besoins

Vous attendez un accueil plus attentif : nous nous engageons à vous recevoir avec courtoisie et efficacité



PREFET DU BAS-RHIN

Jardin du presbytère

Toute l'équipe des bénévoles vous informe de la réouverture au public du « Jardin du Presbytère » pour la période estivale. Ouverture l'après-midi 7j/7j à partir de 14h30 de juin à septembre 2017. Ils tiennent à remercier les nombreux visiteurs ainsi que les sympathisants pour le soutien moral et pour les petites aides financières qui contribuent à l'entretien et l'achat de nouveaux plants.



OFFRE DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

La mission:
Elaborer, organiser et proposer des séquences de jeux coopératifs aux écoles élémentaires. Ces séquences seront animées par les volontaires auprès des élèves.
Elles auront pour but :

- de favoriser une réflexion sur le "vivre ensemble" à travers les jeux proposés
- de développer les liens sociaux basés sur la solidarité et l'entraide

<p>Quand ? à partir d'octobre 2017 Pour quelle durée ? 8 mois et 24 heures par semaine Indemnité ? 577 euros par mois</p>	<p>Pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none">- t'engager dans une action- faire partager les valeurs de solidarité et d'entraide- acquérir des compétences et des savoir-faire- vivre une nouvelle expérience
--	--

Rejoins notre équipe à l'Aroéven !

Contact : v.helmer@aroeven.fr
03 88 60 00 39

Aroéven Alsace
17 Rue de l'Éclaircie
67000 Strasbourg
03 88 60 00 39
www.aroeven.fr

Facebook : Aroéven Alsace Association Loi 1908 - Mouvement de recherche et d'action pédagogiques

Bientôt les
vacances !



Le Maire, les Adjoint, les
Conseillers Municipaux et le
personnel de la Commune d'Andlau
vous souhaitent de joyeuses fêtes
estivales !
BONNES VACANCES A TOUS !

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers en association avec le Club
d'Haltérophilie et Musculation d'ANDLAU organisent

LE BAL POPULAIRE DU 13 JUILLET 2017

GRAND Feu d'Artifice

A partir de 18h : buvette, tartes
flambées et petites
restaurations....

Au Hall des
Sports

D'ANDLAU animé
par DJ Jacky